



Les droits sont l'affaire de tous

La journée a permis de mettre davantage en lumière que la pauvreté est une question de droits et que la participation des personnes en situation de pauvreté est indispensable pour que les droits soient effectifs.

« Je connais mes droits, mais je n'ose pas le dire. Des fois, il n'y a personne pour écouter les gens pauvres et leur dire leurs droits. Il y en a qui ne savent pas du tout leurs droits et il faut les leur faire connaître. Ceux qui savent qu'ils ont des droits et qui n'osent pas le dire, il faut les accompagner. » (une participante de Madagascar)

“Les Droits de l'homme sont bafoués sur toutes les îles. Il faut s'unir avec force pour vaincre la pauvreté et gagner ses droits. Il faut se déplacer pour voir ce qu'il se passe là-bas, derrière, dans le coin, et ensemble, avec ces gens qui souffrent, chercher des solutions ensemble.” (participants des Seychelles et Comores)

Patricia Adèle Félicité de Caritas Maurice a insisté sur le changement de méthode de travail qu'implique la mise en œuvre des Principes directeurs pour tous les acteurs de la société engagés dans la lutte contre la pauvreté. “ L'exercice que nous avons fait a démontré qu'on ne pourra pas éradiquer la pauvreté si notre action n'est pas basée sur les droits humains. Le manuel s'adresse à tous les acteurs locaux. Non seulement aux fonctionnaires des États, travailleurs sociaux, animateurs communautaires, enseignants, urbanistes, mais aussi aux personnes œuvrant au sein d'organisations non gouvernementales, d'institutions religieuses ou d'associations communautaires. Tout le monde doit adopter cette méthode de travail basée sur les droits humains. »

Gilbert Descombes, Président du Mouvement ATD Quart Monde Maurice, a relevé que les plus pauvres n'ont pas attendu pour s'engager pour les droits et qu'ils donnent un vrai contenu au mot « participation » : « Ces Principes directeurs, aujourd'hui ne sont pas contraignants ; ils sont indicatifs. Par contre si beaucoup de personnes les font exister, on pourrait trouver le chemin pour imposer ces Droits de l'homme. Nous-mêmes, nous devons nous sentir concernés et les appliquer. (...) Les familles et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté subissent des discriminations, différentes atteintes à leurs droits, et pourtant elles agissent dans leurs quartiers. Elles prennent des initiatives que l'on ne voit pas, et souvent plusieurs d'entre elles prennent des risques, elles soutiennent d'autres plus pauvres qu'elles. Toutes ces expériences de vie, tous ces efforts doivent être connus, ainsi que tous ces abus et les discriminations. De ce fait, nous comprenons que **la participation n'est pas un vain mot.** »

ATD QUART MONDE région océan Indien

Alain Fanchon
region.oceanindien@atd-quartmonde.org

CARITAS MAURICE

Patricia Adèle Félicité
sgcaritas@gmail.com



Mettre en œuvre les « Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'homme » dans l'océan Indien



Travaillés et écrits en partenariat avec des populations vivant dans une situation de grande pauvreté, ces Principes directeurs ont été adoptés par les Nations Unies en 2012. Ils constituent un outil important pour avancer vers la réalisation des Droits de l'homme.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces Principes directeurs au niveau local, le Mouvement ATD Quart Monde et Franciscans International ont réalisé un manuel qui permet à un large public d'en faire un outil de réflexion et de travail : « **Faire des Droits de l'homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté** »¹. Franciscans International a également réalisé une vidéo².

Points forts d'une journée de sensibilisation et de travail le 4 mai 2016

La session a été co-organisée par ATD Quart Monde et Caritas Maurice, au centre d'accueil interreligieux de Pont Praslin à l'île Maurice. Elle a réuni 70 personnes de toute la Région océan Indien (La Réunion, Madagascar, Maurice, Rodrigues, archipels des Comores et des Seychelles) dont des personnes vivant la grande pauvreté, ainsi que 25 partenaires de Maurice (associations et organisations de la société civile, institutions, ministères et fondations...). Cette journée a été réalisée en partenariat avec la Commission de l'océan Indien, avec le soutien de l'Union européenne.

Paul Mercier, représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Maurice, a rappelé le défi pour les années à venir de l'engagement citoyen « *et en particulier des citoyens les plus vulnérables, en les amenant à participer au développement et à l'évolution de leur société.* ».



1 <http://www.atd-quartmonde.org/manuel-pour-la-mise-en-oeuvre-des-principes-directeurs-extreme-pauvrete-et-droits-de-lhomme/>
2 <http://www.atd-quartmonde.org/le-guide-pratique-des-principes-directeurs-de-lonu-sur-la-pauvrete-en-video/>

Les droits sont l'affaire de tous



Thème central de la journée : le travail.³

Travaillant en petits groupes de réflexion puis en plénières, les participants ont évoqué de nombreuses situations de non-respect des droits de l'homme dans ce domaine, et les solutions trouvées ou non pour y faire face.

A Madagascar, le travail informel sur une décharge fait vivre des familles entières ; des enfants y travaillent pour contribuer aux besoins de leur famille. C'est dangereux et difficile, tout le monde se bouscule et les enfants doivent se battre contre les plus grands. Une organisation a été mise en place : les plus forts montent dans les camions et commencent la récupération

pendant que les camions roulent jusqu'à la décharge. Dès que les camions déversent leur chargement, les enfants et les femmes prennent le relais. Ainsi, chacun a sa part dans le tri du camion. Malgré cette organisation, il y a des accidents et il est difficile de se soigner convenablement. De plus, les enfants ne sont pas tous scolarisés. ATD Quart Monde a entrepris une réflexion avec les parents sur la scolarisation de leurs enfants, et dialogue avec eux sur d'autres sources de revenus, sur les questions de santé.



D'autres exemples ont mis en valeur l'importance que des personnes s'engagent avec d'autres pour que les droits soient respectés. Ainsi à l'île Maurice, une femme avait été licenciée sans procédure ni indemnité quand son employeur avait appris qu'elle était séropositive. Elle s'est retrouvée sans ressource pendant 6 mois, n'osant plus chercher du travail car elle avait peur après ce qu'elle venait de vivre. Elle a pu avoir plusieurs soutiens : une amie l'a accompagnée, une première association lui a permis d'avoir un secours d'urgence et une autre l'a aidée à obtenir ses indemnités et à faire que l'employeur soit sanctionné.⁴

Des actions syndicales et d'économie solidaire ont été présentées, comme l'association artisanale *Miasa, Mianatra, Miarka (Travailler et Apprendre Ensemble)* à Madagascar⁵ et le combat pour des salaires décents à l'île Maurice par des *cleaners*⁶, avec le soutien de la Confédération des Travailleurs du Secteur Privé.



Des propositions concrètes pour améliorer l'accès au travail décent



A la suite des échanges de la journée, les participants ont formulé des propositions qui demandent un engagement de la part des autorités locales et de la société civile :

- Simplifier les démarches pour se défendre, pour défendre ses droits, au niveau du temps, du langage et des formulaires, pour que ces derniers soient accessibles à tous.
- Rédiger une loi contre les discriminations.
- Créer des opportunités de travail, surtout pour les plus pauvres.
- Développer le commerce équitable en favorisant les petits artisans.
- Assurer que l'artisanat a sa place au niveau des négociations nationale et internationale pour le développement économique.
- Inviter la Commission de l'océan Indien à faire remonter des avancées d'un pays à l'autre sur les droits du travail.
- Rejoindre des plateformes de réflexion (commissions nationales, plateformes associatives, groupes de travail multi-partenariaux etc.
- Garantir l'égalité entre travailleurs en harmonisant les conditions de travail entre les agents : respecter le principe qu'à travail égal, salaire égal pour tous.
- Établir un salaire de base minimum pour une vie digne.
- Faciliter l'accès à l'information à travers la multiplication et la professionnalisation des bureaux du travail.
- Chercher à ce que la formation soit adaptée à chaque personne pour obtenir un diplôme et des papiers corrects pour avoir un travail.
- Faire connaître le manuel des Principes directeurs, notamment aux gouvernements.
- Réaliser des bases de données des bonnes pratiques partagées entre les différentes infrastructures.
- Proposer une aide adaptée aux différentes situations et non pas la même aide quels que soient les besoins.

³ Section 6 du manuel : garantir le droit au travail et à un niveau de vie suffisant.

⁴ Cela a pu se réaliser grâce à la législation mauricienne sur la protection des travailleurs. Ce qui n'est pas forcément possible ailleurs.

⁵ <http://www.atd-quartmonde.org/tae-travailler-et-apprendre/>

⁶ Agents employés par l'État ou par des associations de parents pour assurer le ménage des établissements scolaires.